



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



BSV CASSIS n° 8 du 15 juin 2018



Relevé des stades

Entre 30 et 60 % véraison pour les NB (photo 1).
Entre 20 et 40 % véraison pour les BD.

Si l'on utilise la méthode Lantin de prévisions de maturité, avec des estimations de températures à partir du 15 juin, le Noir de Bourgogne atteindrait sa maturité complète à Beaune le 30 juin. La réalité pourrait être différente de quelques jours selon la météo à venir.



photo 1

Oïdium

Apparition de l'oïdium dans plusieurs parcelles de Noir de Bourgogne, également des symptômes frais dans des parcelles déjà concernées. Au final, peu de parcelles observées pour ce bulletin sont totalement saines.

Cependant, l'intensité globale est pour l'instant souvent faible à moyenne (quelques fois plus forte sur Royal de Naples), mais les symptômes ont toutes les chances de s'intensifier dans les prochains jours.

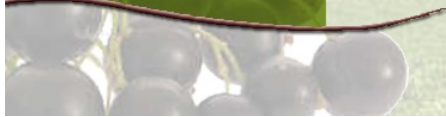
Anthraxnose

Augmentation du nombre de taches dans de nombreuses parcelles déjà infestées, correspondant aux dernières projections/contaminations de mai (photo 2).

La situation devrait rester stable avant les contaminations secondaires (parcelles avec symptômes de contaminations primaires) qui peuvent commencer dès le début de l'été, selon les précipitations.



photo 2





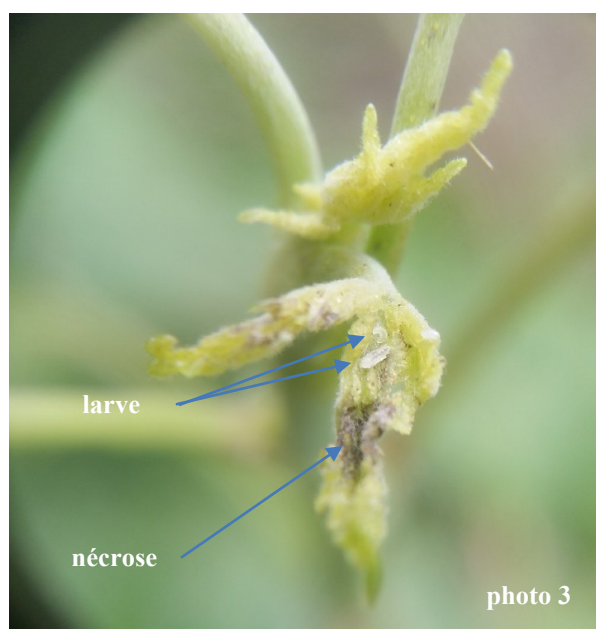
Rouille

Pas de symptômes détectés lors des observations réalisées pour ce bulletin. La période de risque débute avec l'été.

Cécidomyie des pousses du cassissier

3^{ème} génération en place et même bientôt terminée au sud de la zone de production. Les larves sont présentes pendant seulement quelques jours.

Dans les parcelles les plus concernées (en repousse après broyage), les limbes peuvent être nécrosés avant même le début de leur déploiement (photo 3, prise avec une loupe). Les dégâts peuvent être intenses mais de courte durée



Prochain bulletin mi-juillet (post récolte).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement